



Extrait du procès-verbal d'une session du conseil général tenue les 29 et 30 avril 2011, à l'hôtel Delta de Québec, sous la présidence de M^{me} Josée Bouchard.

PROJET DE RÈGLES BUDGÉTAIRES 2011-2012

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec affirmait, lors du dernier discours inaugural, que l'éducation était la priorité gouvernementale;

CONSIDÉRANT que le ministre des Finances, lors du discours sur le budget, annonçait un financement complet des coûts de système en éducation et des investissements additionnels conformément aux annonces formulées par le premier ministre;

CONSIDÉRANT que le MELS annonce subitement, dans le cadre des consultations sur les projets de règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012, des coupures de plus de 110 M\$ pour le réseau scolaire public, ce qui constitue une rupture d'engagement;

CONSIDÉRANT que ces coupures affecteront nécessairement les services aux élèves;

CONSIDÉRANT les coûts de gestion de 5 % des commissions scolaires qui sont les plus bas dans le secteur public;

CONSIDÉRANT que ces règles budgétaires comportent aussi plusieurs mesures qui ne respectent pas le rôle des gouvernements locaux que sont les commissions scolaires;

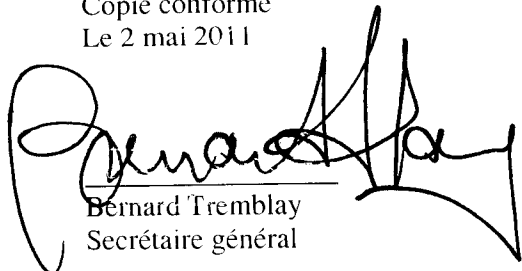
IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les présidentes et présidents des commissions scolaires, réunis en conseil général, dénoncent les compressions importantes imposées par le gouvernement, qui auront nécessairement un impact sur les services aux élèves;

QUE la Fédération invite tous ses membres et ses partenaires à se mobiliser contre ces compressions qui constituent une rupture des engagements pris à l'égard de la population en matière d'éducation.

Adopté à l'unanimité

Copie conforme
Le 2 mai 2011



Bernard Tremblay
Secrétaire général